

s.C.41.Rwanda.111.0. - DY/br
p.B.55.40 (Rwanda).

Le 27 octobre 1967

ad. t.311 Rwanda 2 - HRO/FA

an	M	W	M	J	HRO			3/a
Date	20.10	21.10						9/11
Visa	(m)	✓	✓		HRO			HRO
EPD			30.10.67				15	
Ref.	t. 311 Rwanda 2							

Pour qu'il soit en accord avec les lois de la République

affaires politiques

*↓
domination
à faire précéder, technique est
à 4h*

Note au Délégué à la Coopération technique

Coopération technique avec le Rwanda

Nous revenons à la note que vous nous avez adressée le 20 octobre dernier et au projet de proposition au Conseil fédéral que vous nous avez soumis en annexe, concernant la poursuite de la coopération technique suisse avec le Rwanda.

Le texte de votre projet appelle de notre part les considérations suivantes:

Les données introductives que vous portez à notre connaissance nous induisent à reconnaître la nécessité de nouveaux crédits pour permettre à l'effort entrepris d'atteindre son objectif.

En dépit des difficultés qui sont apparues ici et là, et que vous avez évoquées, la coopérative Trafipro semble d'ores et déjà jouer un rôle déterminant dans l'équilibre économique du Rwanda et mérite par là tout notre appui. Il nous plaît par ailleurs de relever que cette réalisation est connue et appréciée dans d'autres pays d'Afrique.

./.

- 2 -

En apportant ainsi la preuve de l'efficacité de notre aide, notre coopération avec le Rwanda est de nature à fortifier le crédit de la Suisse en Afrique, d'une manière générale.

Quant à la présentation, votre projet nous suggère cependant une remarque.

De vos indications, il ressort entre autre que votre service, pour continuer valablement son programme rwandais, doit désormais faire face à des frais supplémentaires et envisager l'envoi sur place d'un plus grande nombre d'experts. Notre engagement dans ce pays s'intensifie alors que les Rwandais devraient maintenant assurer leurs responsabilités et nous permettre de diriger nos efforts de coopération autre part. Pour éviter que ne s'élèvent ici ou là des préventions à l'encontre de votre requête, ne convient-il pas d'insister davantage sur le caractère provisoire et sur la nécessité d'un engagement accru, et de mettre en évidence la relation qu'il y a entre cet accroissement et la relève que doivent prendre les Rwandais.

En tout état de cause nous vous remercions vivement d'avoir bien voulu nous soumettre votre projet de proposition et c'est bien volontiers que nous recevrons des informations sur la suite qui sera donnée à cette question.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Affaires Politiques

D. O.

M. A. Müller

*Esbe Dussan, Referent und sein Kolleg,
dass unser Engagement noch gewiss
lange dauern könnte u. das halt mehr
als ein provisorisch sei.*

9.11.67/res